



Plainte abusive de "frolements" et "d'attouchements"

Par Visiteur

Mon mari est co-gérant d'une cave. En avril, sa cogérante, dans le but de se faire muter ailleurs, après avoir pourri sa vie professionnelle, l'a accusé auprès de la DRH du groupe, de "frolements" et "d'attouchements"...

Mon mari a donc été convoqué à un entretien disciplinaire, entretien qui n'a eu pour conséquence que de faire muter cette personne, la réputation de "faiseuse d'histoire" de la personne en question étant bien établie.

Je lui avais conseillé d'aller déposer une main courante pour propos diffamatoires et injurieux, ce qu'il a fait.

La "faiseuse d'histoires" est actuellement en arrêt de maladie, après avoir prétendu à l'accident de travail dans son nouveau magasin.

Mon mari a été convoqué la semaine dernière au commissariat, car cette personne a porté plainte cette fois, aux mêmes motifs (plus d'un an et demi après les "prétendus faits", et un an et demi après avoir été mutée).

Devons nous transformer sa main courante en plainte pour diffamation ? Devons nous prendre un avocat ? Quels sont les risques qu'elle se voie donner raison ? Merci de me conseiller sur les suites envisageables.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Pour quelle infraction votre mari a-t-il été exactement convoqué ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Elle a déposé une plainte qui l'accuse, de nouveau, de frôlements et d'attouchements "sexuels", ce qui est évidemment une pure invention .. elle avait écrit en avril 2007 à la direction de Nicolas, pour ces mêmes faits, ce qui a valu un "entretien disciplinaire" à mon mari - la direction se devant de l'entendre ; aucune suite donnée par la direction, qui connaît bien la personne en question et ses façons de faire... elle a été mutée dans un autre magasin. Mon mari a à l'époque déposé une main courante pour propos diffamatoires, et nous pensions en rester là.

Elle est actuellement en arrêt de maladie, et a à de nombreuses reprises essayé de faire qualifier ses nombreux arrêts en accident de travail, demandant à mon époux des témoignages "bidons" en ce sens, ce qu'il a toujours refusé. Elle lui en a évidemment gardé rancune.

Je suppose qu'elle essaye encore, ou qu'elle souhaite obtenir un dédommagement.

J'ai tendance à considérer tout ceci comme une véritable intention de nuire, tant sur notre vie privée que professionnelle. Comment pouvons-nous la contrer, tout en évitant de nous lancer dans une guéguerre frustrante et salissante ? merci de votre aide.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si le dialogue entre "adultes" n'est pas possible avec cette dame et qu'elle persiste dans ses accusations je pense que le mieux est que votre mari porte plainte à son tour pour diffamation (infraction contraventionnelle) ou bien pour dénonciation calomnieuse (infraction délictuelle)

Cordialement